Déclaration

Glyphosate

Bruxelles, janvier 2018

Chaque année, la BFA procède à des contrôles ciblés sur la présence de substances et produits indésirables dans les aliments pour animaux. Le glyphosate fait également partie de ce monitoring.

Le glyphosate

Le glyphosate est une substance active utilisée pour la production de pesticides. Monsanto, le plus important fabriquant en la matière, a mis ce produit sur le marché dans les années '70 sous la marque *Roundup*. Ce désherbant (total) est entre-temps le plus utilisé au monde.

La position de l'Europe

Il est important de préciser que ce n'est pas l'Europe qui décide si les pesticides peuvent oui ou non être mis sur le marché, c'est une décision qui appartient aux états membres. Lorsqu'une substance active est (à nouveau) approuvée au niveau européen, chaque état membre doit procéder à une analyse des risques du pesticide en question. Ce n'est qu'après cette étape que l'utilisation du pesticide sera approuvée/interdite/limitée. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le document Fact Sheet Glyphosate de la Commission européenne.

Les états membres européens veulent limiter au maximum l'utilisation de ce désherbant chimique. L'autorisation du glyphosate a été prolongée en décembre 2017 pour une durée de 5 ans.

Les conditions pour l'approbation du glyphosate ont été établies en décembre 2017 par le Règlement d'exécution (UE) 2017/2324 de la Commission du 12 décembre 2017 (modifiant le Règlement d'exécution (UE) n° 540/2011). Celui-ci indique que seules les utilisations en tant qu'herbicide peuvent être autorisées.
Les États membres doivent :

- à la protection des eaux souterraines dans les zones vulnérables, notamment en ce qui concerne les utilisations non agricoles,

- à la protection des opérateurs et des utilisateurs non professionnels,

- au risque pour les vertébrés terrestres et les végétaux terrestres non ciblés,

Gasthuisstraat 31
B - 1000 Brussel

Rue de l'Hôpital 31
B - 1000 Bruxelles

TEL.: 32 2 512.09.55
FAX: 32 2 514.03.51

info@b-f-a.be
www.bfa.be

- au risque pour la diversité et l'abondance des vertébrés et arthropodes terrestres non ciblés via des interactions trophiques,

- à la conformité des utilisations avant récolte avec les bonnes pratiques agricoles.

Contrôles ciblés de la BFA

En 2003, la BFA a créé un plan d'échantillonnage sectoriel qui permet de garantir la qualité des aliments pour animaux. Ce plan d'échantillonnage se base e.a. sur les analyses des risques de toutes les matières premières/tous les produits utilisés dans l'industrie de l'alimentation animale. Chaque année, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) ainsi que son Comité scientifique valident le plan. En plus de cela, les analyses des risques sont évaluées tous les trois mois et adaptées si besoin par la BFA.

Les pesticides font également partie du monitoring. Chaque année, plus de 334 analyses sont effectuées, ce qui représente un screening de 537 paramètres au total. Le glyphosate a été ajouté à la liste des pesticides depuis 2015. Chaque année des analyses se font sur e.a. sur les graines de soja. A noter que le nombre d'analyses est calculé de façon statistique en fonction du tonnage annuel déclaré (+/- 150.000 T en Belgique) et le nombre d'analyses représentatifs pour les matières premières utilisés.

La valeur maximale fixé légalement est fixée à 20 mg/kg. A ce jour, aucun taux élevé n'a été constaté. La BFA continue à suivre les résultats d'analyses chaque jour.

Vous souhaitez en savoir plus sur le plan d'échantillonnage de la BFA ? Contactez-nous via info@b-f-a.be. Les résultats du plan d'échantillonnage sont également disponibles sur www.b-f-a.be, sous la rubrique Aperçu sectoriel.

BFA (Belgian Feed Association), l'ancien BEMEFA, compte environ 160 membres. Ensemble, ceux-ci représentent 92 % de la production nationale. Le secteur emploie 3.600 personnes. . Avec une production nationale de 7 millions de tonnes et un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros, le secteur des aliments composés est le fournisseur le plus important de moyens de production pour l'agriculture.

Gasthuisstraat 31
B - 1000 Brussel

Rue de l'Hôpital 31
B - 1000 Bruxelles

TEL.: 32 2 512.09.55
FAX: 32 2 514.03.51

info@b-f-a.be
www.bfa.be